

Affaire n°14

à l'ordre du jour

Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre,

Sur convocation en date du 2 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurence LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Christine MASSART (pouvoir à Lydie Patry), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à René DEGRENNE), Jacques TOUMINET (pouvoir à Yannick HELLIO), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Stella CORBES (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

*
* *

URBANISME – Rénovation d'une maison située 19, rue Beaumanoir – Demande de subvention de Madame TEURTRIE et Monsieur MERPAULT

Rapporteur : Philippe MORANT

La grande demeure du XIX^{ème} siècle sise 19 rue Beaumanoir est située dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Par arrêté municipal en date du 11 février 2026, Madame TEURTRIE et Monsieur MERPAULT ont obtenu l'autorisation de procéder aux travaux de remplacement des 29 menuiseries extérieures de la maison.

Une subvention de la Ville est sollicitée pour faciliter leur démarche d'entretien et de restauration de cette bâtisse de grand intérêt patrimonial.

Le montant des travaux de remplacement des 16 menuiseries extérieures de la façade Est, côté rue, s'élève à 61 682,37 € HT. Ces travaux sont réalisés par la SARL Lominé, située à Taden.

La ville de Dinan peut participer pour un montant correspondant à 20 % du montant HT des travaux, plafonné à 10 000 €.

*
* *

Vu le règlement de l'aide au ravalement des façades, approuvé par délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et Aménagements du 24 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

- **D'ACCORDER** à Madame TEURTRIE et Monsieur MERPAULT une subvention d'un montant de 10 000 € (dix mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2027 Commune de Dinan – section investissement.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

